

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 19150
Numéro SIREN : 487 568 446
Nom ou dénomination : PAYTOP

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2019 sous le numéro de dépôt 87557



20190875572018

DATE DEPOT : 08/08/2019

N° DE DEPOT : 87557

N° GESTION : 2012B19150

N° SIREN : 487568446

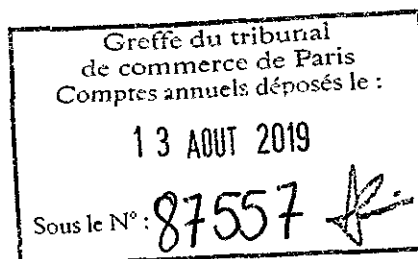
DENOMINATION : PAYTOP

ADRESSE : 68 avenue des Champs Elysées 75008 Paris

MILLESIME : 2018



PAYTOP



Bilan

Actif Passif

Compte de Résultat

Annexes

Au 31 décembre 2018

Le 19 avril 2019





PAYTOP

ACTIF				
Catégorie	31/12/2018	31/12/2017	Var. K€	Var. %
Caisse, Banques Centrales, CCP	684 518	662 920	22	3%
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0%
Créances sur les établissements de crédit	0	0	0	0%
Opérations avec la clientèle Actif	482 993	416 127	67	16%
Obligations, et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0%
Actions, et autres titres à revenu variable	150	150	0	0%
Participations et autres titres détenus à long terme	0	0	0	0%
Part dans les entreprises liées	0	0	0	0%
Immobilisations incorporelles	491 125	594 609	-103	-17%
Immobilisations corporelles	0	152	0	-100%
Capital souscrit non versé	0	0	0	0%
Actions propres	0	0	0	0%
Comptes de négociation et de règlement	0	0	0	0%
Autres actifs	289 758	491 304	-202	-41%
Comptes de régularisation - Actif	26 871	10 371	16	159%
Total de l'actif	1 975 415	2 175 631	-200	-9%

PASSIF				
Catégorie	31/12/2018	31/12/2017	Var. K€	Var. %
Banques Centrales, CCP	0	0	0	0%
Dettes envers les établissements de crédit	37 524	101 324	-64	-63%
Opérations avec la clientèle Passif	148 123	93 876	54	58%
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0%
Autres passifs	674 724	634 945	40	6%
Comptes de régularisation - Passif	91 360	88 619	3	3%
Comptes de négociation et de règlement	0	0	0	0%
Provisions pour risques et charges	46 864	45 298	2	3%
Dettes subordonnées	0	0	0	0%
Capitaux propres (hors FRBC)	976 821	1 211 569	-235	-19%
Capital souscrit	2 244 050	1 872 175	372	20%
Primes d'émission	13 254 608	10 879 353	2 375	22%
Réserves	4 000	4 000	0	0%
Ecart de réévaluation	0	0	0	0%
Provisions réglementées et subventions d'investissement	0	0	0	0%
Report à nouveau	-11 543 959	-8 989 233	-2 555	28%
Résultat de l'exercice (+/-)	-2 981 878	-2 554 726	-427	17%
Total du passif	1 975 415	2 175 631	-200	-9%



PAYTOP

COMPTÉ DE RESULTAT					
Catégorie	31/12/2018	31/12/2017	Var. K€	Var. %	
+ Intérêts et produits assimilés	0	0	0	0%	
- Intérêts et charges assimilées	0	0	0	0%	
+ Revenus des titres à revenu variable	0	0	0	0%	
+ Commissions (produits)	561 415	411 250	150	37%	
- Commissions (charges)	-459 376	-162 934	-296	182%	
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	0	0	0	0%	
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	0	0	0	0%	
+ Autres produits d'exploitation bancaire	371 643	479 524	-108	-22%	
- Autres charges d'exploitation bancaire	-131 821	-282 710	151	0%	
Produit net bancaire	341 860	445 130	-103	-23%	
- Charges générales d'exploitation	-3 115 436	-2 884 554	-231	8%	
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-114 516	-97 073	-17	18%	
Résultat brut d'exploitation	-2 888 091	-2 536 497	-352	14%	
- Coût du risque	0	0	0	0%	
Résultat d'exploitation	-2 888 091	-2 536 497	-352	14%	
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0	0	0%	
Résultat courant avant impôt	-2 888 091	-2 536 497	-352	14%	
+/- Résultat exceptionnel	-147 954	-56 041	-92	164%	
- Impôts sur les bénéfices	54 167	37 811	16	43%	
+/- Dotations/Reprises de FRBG	0	0	0	0%	
Résultat net	-2 981 878	-2 554 727	-427	17%	



Table des matières

I.	PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES.....	6
a)	Etablissements de crédit.....	6
b)	Opérations avec La clientèle.....	6
c)	Actions et autres titres à revenu variable.....	6
d)	Participations et parts dans les entreprises liées	6
e)	Immobilisations	7
f)	Immobilisations Financières	7
g)	Frais de développement	7
h)	Autres actifs et autres passifs.....	8
i)	Comptes de régularisation.....	8
j)	Charges et produits.....	8
k)	Hors Bilan.....	8
II.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	9
III.	NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS – ACTIF.....	9
a)	Créances sur établissement de Crédit	9
b)	Opérations avec la clientèle Actif	9
c)	Valeur Mobilière de Placement	9
d)	Actifs Immobilisés	10
e)	Autres actifs	11
f)	Comptes de régularisation Actif	11
IV.	NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS – PASSIF.....	11
a)	Dettes sur les établissements de crédit.....	11
b)	Opérations avec la clientèle.....	11
c)	Autres passifs.....	12
d)	Comptes de régularisation Passif.....	12
e)	Provisions pour risques et charges	12
f)	Capitaux propres.....	12
V.	NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS – COMPTE DE RESULTAT.....	14
a)	Produit net bancaire	14
b)	Charges d’exploitations	14
c)	Effectifs	14
d)	Résultat exceptionnel	15
e)	Crédit d’impôt.....	15



PAYTOP

I. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes ont été arrêtés selon les principes et méthodes comptables définis par le règlement 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, abrogeant le règlement CRBF 91-01 modifié relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général (article 1321-1), dans la mesure où PayTop exerce une activité hybride tel que le service de paiement et la distribution de monnaie électronique avec la carte prépayée, la société aurait dû établir des comptes individuels pour l'activité service de paiement.

L'annexe de ces comptes doit comprendre une information dédiée à l'activité de fourniture de services de paiement ou de services connexes comprenant un bilan, un hors bilan et un compte de résultat selon les règles d'évaluation et de présentation applicables aux établissements de crédit.

Le système d'information actuel n'étant pas en mesure de fournir les informations requises, les informations requises sont présentées dans la présente annexe de manière extra-comptable.

Ils ont été établis en tenant compte des principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ainsi que de la continuité de l'exploitation, la permanence des méthodes comptables et l'indépendance des exercices. La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est celle des coûts historiques.

Amortissement fonds commercial (Mali de fusion) :

Par application du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et conformément à l'article 214-3 du PCG, la société a opté pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans à compter du 1er janvier 2016.

PAYTOP est un établissement de paiement agréé par l'ACPR.

Les honoraires des commissaires aux comptes sur l'année 2018 se sont élevés à 22 500 € HT.

a) Etablissements de crédit

Ces postes enregistrent les soldes des comptes ouverts auprès d'établissements de crédit ou d'institutions financières.

b) Opérations avec La clientèle

Ce poste correspond à l'actif aux crédits accordés à la clientèle par ouverture d'une ligne de trésorerie ou par débit en compte. Les clients débiteurs depuis plus de 3 mois sont classifiés en clients douteux.

c) Actions et autres titres à revenu variable

Composé de titres détenus sans intention durable n'entrant pas dans le cadre d'une activité de transaction, le portefeuille de placement est évalué selon les règles propres à chacune des catégories de titres qui le composent. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées tandis que les moins-values font l'objet d'une provision.

d) Participations et parts dans les entreprises liées

Les titres de filiales, dont la possession durable est jugée utile à l'activité de la société, sont comptabilisés à leur coût d'achat ou leur valeur d'apport, éventuellement corrigée d'une provision constituée par référence à l'actif net corrigé des sociétés.

e) Immobilisations

Comptabilisées à leur coût d'acquisition, les immobilisations sont amorties ainsi :

Rubriques	Logiciels	Matériel de bureau	Matériel informatique	Frais de développement	Agencements et installations
Mode	Linéaire	Linéaire	Linéaire	Linéaire	Linéaire
Durée	3 ans	10 ans	3 ans	3 ans	8-10 ans

f) Immobilisations Financières

Fonds commerciale (Mali de fusion)	31/12/2018
Valeur Brut	552 420
Amortissements	(165 726)
Valeur net	386 694

g) Frais de développement

Conformément à l'article R. 123-186 du code de commerce et l'article 212-3.1 du PCG, nous avons opté pour la méthode préférentiel relative à l'imputation en immobilisations des frais de développement dans le respect des critères de définition et comptabilisation suivants :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ; L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.



PAYTOP

h) Autres actifs et autres passifs

Ces postes reprennent les soldes des comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres, les créances et les dettes notamment en relation avec l'État et les organismes sociaux.

i) Comptes de régularisation

Ces postes correspondent essentiellement aux charges à payer, y compris intéressement et participation, aux produits à recevoir, aux charges payées d'avance et aux comptes de produits perçus d'avance.

j) Charges et produits

Les charges et produits sont comptabilisés selon le principe de séparation des exercices, les commissions sont comptabilisées à la date de leur encaissement lors de la réalisation des opérations.

k) Hors Bilan

Le hors bilan enregistre les engagements, droits et obligations pouvant modifier le montant ou la consistance du patrimoine.



II. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

III. NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS – ACTIF

a) Créances sur établissement de Crédit

CREANCES SUR ETABLISSEMENT DE CREDIT	Opérations à vue et au jour le jour	Durées restants à courir				31/12/2018	31/12/2017
		Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Créances à vue sur autres établissement de crédit							
BP CHANGE CB2	9 404					9 404	3 103
BP SOCIAL PAYTOP	395 303					395 303	348 169
ARKEA TRANSFERT	47 567					47 567	47 188
ARKEA SOCIAL	3 039					3 039	210
ARKEA CANTONNEMENT	69 732					69 732	26 251
ARKEA MULTICARTE	16 386					16 386	21 947
CPR 2	222					222	612
BP CHANGE VRT CHQ	14 267					14 267	2 026
BP DEVISEA EURO	24 569					24 569	55 376
ARKEA WIZYPAY	695					695	695
ARKEA CVO SODEXO	8 151					8 151	104 007
ARKEA CANTONNEMENT VIRT	45 168					45 168	17 935
ARKEA COMPTE DE PAIEMENT REGLEMENT	800					800	
ATTIJARI WAFI	10					10	10
VIREMENTS INTERNES BANQUES							4 018
VIREMENT BOURSORAMA EUROS	33 433					33 433	7 063
Partenaires financiers							
PARTENAIRES							
Caisse							
CAISSE	5 617					5 617	1 303
RETRAIT CONSIGNE EUROS	10 500					10 500	23 000
Total	684 518					684 518	662 920

b) Opérations avec la clientèle Actif

OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE ACTIF	Opérations à vue et au jour le jour	Durées restants à courir				31/12/2018	31/12/2017
		Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Clients, activité livraison de devises et euros	170 709					170 709	135 041
Clients partenaires	310 933					310 933	277 909
Clients, autres comptes	1 332					1 332	3 177
TOTAL	482 973					482 973	416 127

c) Valeur Mobilière de Placement

VALEUR MOBILIERE DE PLACEMENT (Valeur nette)	31/12/2017	31/12/2018
Valeur Mobilière de placement	150	150
Total	150	150



PAYTOP

d) Actifs Immobilisés

VALEUR BRUTE	31/12/2017	Acquisitions	Cessions	31/12/2018
Immobilisations Incorporelles				
Logiciel	17 327			17 327
Marques, concessions, brevets	9 394			9 394
Mali de fusion	552 420			552 420
Frais de développement	613 642	100 000		713 642
Immobilisations Corporelles				
Agencement, Instal	5 574			5 574
Materiel du bureau	22 320			22 320
Mobilier de bureau	2 715			2 715
Immobilisations en cours	100 000		100 000	-
TOTAL	1 323 392	100 000	100 000	1 323 392

AMORTISSEMENT OU DEPRECIATION	31/12/2017	Dotation	Reprise	31/12/2018
Immobilisation Incorporelles				
Logiciel	17 327			17 327
Marques, concessions, brevets	9 394			9 394
Mali de fusion	110 484	55 242		165 726
Frais de développement	560 970	48 242		609 212
Immobilisations Corporelles				
Agencement, Instal	5 574			5 574
Materiel du bureau	22 320			22 320
Mobilier de bureau	2 563	152		2 715
Immobilisations en cours				-
TOTAL	728 632	103 636	-	832 267

VALEUR NETTE	31/12/2017	31/12/2018
Immobilisations Incorporelles		
Logiciel		
Marques, concessions, brevets		
Mali de fusion	441 936	386 694
Frais de développement	52 673	104 431
Immobilisations Corporelles		
Agencement, Instal		
Materiel du bureau		
Mobilier de bureau	152	-
Immobilisations en cours	100 000	0
TOTAL	594 760	491 125



PAYTOP

e) Autres actifs

AUTRES ACTIFS (valeur nette)	31/12/2017	31/12/2018
Dépôts et cautionnement	102 963	78 078
Créances à caractère fiscal	112 993	82 851
Créances à caractère social	-	-
Compte courant	153 257	70 133
<i>Dont Wizypay</i>	143 335	60 211
<i>Dont C/C innovation fortune 3</i>	9 922	9 922
Clients douteux	64 200	25 471
Autres Créances	25 304	21 196
Stock de cartes	18 460	5 791
Stocks de devises	14 127	6 238
TOTAL	491 304	289 758

AMORTISSEMENT OU DEPRECIATION	31/12/2017	Dotation	Reprise	31/12/2018
Autres actifs				
Stock de cartes		7 280		7 280
Stock de devises	3 600	3 600		7 200
				-
TOTAL	3 600	10 880	-	14 480

f) Comptes de régularisation Actif

COMPTE DE REGULARISATION (Valeur nette)	31/12/2017	31/12/2018
Fournisseurs avoir à recevoir		14 196
Saisie sur salaire		1 096
Charges constatées d'avance	10 370	11 579
TOTAL	10 370	26 871

IV. NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS – PASSIF

a) Dettes sur les établissements de crédit

DETTES ETABLISSEMENT DE CREDIT	Durées restants à courir					31/12/2018	31/12/2017
	Opérations à vue et au jour le jour	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Emprunt OSEO			36 450			36 450	97 200
Autres créances auprès des établissements de crédit	1 074					1 074	4 124
TOTAL	1 074	-	36 450	-	-	37 524	101 324

b) Opérations avec la clientèle

OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE PASSIF	Durées restants à courir					31/12/2018	31/12/2017
	Opérations à vue et au jour le jour	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Clients, activité transfert d'argent	69 228					69 228	43 704
Clients, activité cartes	5 790					5 790	4 366
Clients, compte de Paiement	38 281					38 281	17 059
Clients, autres comptes	2 214					2 214	
Clients, Partenaires	32 610					32 610	28 807
TOTAL	148 123	-	-	-	-	148 123	93 876



PAYTOP

c) Autres passifs

AUTRES PASSIFS (valeur nette)	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs	265 587	197 285
Dettes sociales	246 795	197 401
Dettes fiscales	-	-
Autres passifs	162 342	240 260
<i>Dont préfinancement des programmes</i>	154 191	136 253
<i>Dont compte Sodexo Wizypay</i>	8 151	104 007
TOTAL	674 724	634 946

d) Comptes de régularisation Passif

COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs FNP	75 607	74 979
Etat, charges à payer	13 974	12 193
Etat, taxes sur valeur ajoutée	984	33
Autres impot, taxes et assimilés	-	620
Autres comptes de régularisation	794	794
TOTAL	91 360	88 619

e) Provisions pour risques et charges

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	31/12/2018	31/12/2017
Provisions litiges fournisseurs	25 471	25 298
Provision litiges Prud'hommes	21 392	20 000
TOTAL	46 864	45 298

f) Capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	31/12/2017	Affectation du résultat	Augmentation de K	31/12/2018
Capital	1 872 175		371 875	2 244 050
Prime d'émission	10 879 353		2 375 255	13 254 608
Réserves	4 000			4 000
Report à nouveau	- 8 989 233	- 2 554 726		- 11 543 959
Subventions				-
Résultat 2017	- 2 554 726	2 554 726		-
Résultat 2018				- 2 981 878
TOTAL	1 211 569		2 747 130	976 821

NOMBRE D'ACTIONS	31/12/2017	+	-	31/12/2018
Nombre d'actions	149 774	29 750		179 524
TOTAL	149 774	29 750		179 524



PAYTOP

NOMBRE D'ACTIONS	31/12/2017	+	31/12/2018
CPI	1 000		1 000
INVEST SENCILLO	441		441
Gilbert AUDURIER	258		258
Bertrand HELME-GUIZON	37		37
Daniel RETHER	149		149
Vincent BOUEE	110		110
François PAULUS	74		74
Alain DERCHE	74		74
Annaud FAYET	300		300
ECRIN	74		74
FORTUNE II	13 441		13 441
UFF INNOVATION 12	14 868	1 936	16 804
FORTUNE III	8 546	2 150	10 696
FCPI FORTUNE IV	15 696	8 923	24 619
FCPI FORTUNE V	13 620	968	14 588
FCPI UFF INNOVATION 16	11 097		11 097
FCPI UFF INNOVATION 14	7 084		7 084
INNOCROISSANCE 2015	15 055		15 055
FCPI UFF INNOVATION 17	10 771	860	11 631
FCPI FORTUNE VI	15 036		15 036
FCPI INNOCROISSANCE 2016	8 602	2 688	11 290
MASSIVEDATA TECHNOLOGY	13 441		13 441
Eric BESSON consulting		720	720
FCPI Truffle Innocroissance 2018		1 828	1 828
UFF INNOVATION 15		9 677	9 677
BSPCE			
BSA			
TOTAL	149 774	29 750	179 524



PAYTOP

V. NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS – COMPTE DE RESULTAT

a) Produit net bancaire

PRODUIT NET BANCAIRE	31/12/2017	31/12/2018	Variation
Commissions produits	411 250	561 415	27%
Activités livraison de devises et euros	188 416	181 646	
Activités transferts	94 283	80 339	
Activités transferts via monisnap	8 074	224 836	
Activité Cartes multidevises BtoC	103 949	29 895	
Activité Cartes multidevises BtoBtoC	16 528	44 699	
Commissions charges	162 394	459 376	65%
Activités livraison de devises et euros	6 622	15 284	
Activités transferts	69 003	189 870	
Activité Cartes multidevises BtoC	53 875	195 689	
Compte de paiement	33 433	58 533	
Autres produits d'exploitation bancaires	479 524	371 643	-29%
Activités livraison de devises et euros	90 236	111 628	
Activité Cartes multidevises BtoBtoC	357 015	132 900	
Activité CVD	21 231	4 455	
Autres produits	11 042	122 660	
Autres charges d'exploitation bancaires	282 710	131 821	-114%
Activités livraison de devises et euros	121 935	128 295	
Activité Cartes multidevises BtoBtoC	148 774	1 497	
Activité CVD	12 000	5 022	
TOTAL	445 670	341 860	-30%

b) Charges d'exploitations

CHARGES D'EXPLOITATION	31/12/2017	31/12/2018	Variation
Charges de personnel	1 471 950	1 821 909	19%
Salaire brut	980 506	1 196 158	
Charges sociales	413 561	490 529	
Autres Charges	77 884	135 221	
Services extérieurs	1 297 527	1 139 888,08	-14%
Frais de publicité et publications	140 188	11 896	
Frais Informatiques	101 506	119 127	
Autres charges externes	1 055 833	1 008 865	
Impôts et taxes	115 077	153 639	25%
TOTAL	2 884 554	3 115 436	7%

c) Effectifs

EFFECTIF	31/12/2017	31/12/2018	Variation
Effectif moyen	22	24	2
Effectif fin d'année	23	27	4



PAYTOP

d) Résultat exceptionnel

RESULTAT EXCEPTIONNEL	31/12/2017	31/12/2018
Produits sur exercices antérieurs	1 157	764
Reprise sur provisions		72 175
Produits exceptionnels		2 990
Charges exceptionnelles		- 13 000
Provisions pour risques et charges		- 46 864
Charges sur exercice antérieur	- 10 956	- 79 159
Perte sur créances irrécouvrables	- 44 704	- 84 860
Amendes et pénalités	- 1 538	
TOTAL	- 56 041	- 147 954

e) Crédit d'impôt

IMPOTS	31/12/2017	31/12/2018
CIR	9 125	19 550
CICE	28 686	27 742
Crédit Impôts		6 875
TOTAL	37 811	54 167

PAYTOP

Société par actions simplifiée au capital de 2.335.862,50 €
Siège social : 68, avenue des Champs Elysées – 75008 Paris
Siren : 487 568 446 RCS Paris

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
EN DATE DU 21 JUIN 2019**

Le vingt-et-un juin deux mille dix-neuf, à neuf heures,

les membres du Conseil de surveillance de la Société PAYTOP, société par actions simplifiée au capital de 2.335.862,50 €, dont le siège social est situé 68, avenue des Champs Elysées à Paris (75008), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 487 568 446 (la « Société »), se sont réunis au siège social de la Société.

Les membres présents, tant à titre personnel que comme représentant mandaté, ont émargé la feuille de présence.

Sont présents ou représentés :

- La société TRUFFLE CAPITAL, représentée par Monsieur Bernard Louis ROQUES ;
- La société XIRR EUROPE, représentée par Monsieur Nicolas GAGNEZ ;
- La société PAYTOP INVESTMENTS Pte. Ltd, représentée par Monsieur Eric BARBIER ;

La séance est présidée par la société XIRR EUROPE, représentée par Monsieur Nicolas GAGNEZ, en sa qualité de Président du Conseil de surveillance (le « *Président du Conseil de Surveillance* »).

Le Président du Conseil de surveillance constate que le Conseil de surveillance réunit la présence effective de plus de la moitié de ses membres et que par conséquent il peut valablement délibérer.

Sont invités à participer à la réunion :

- Monsieur Ratana LYVONG, représentant la société RSM Paris, Commissaire aux comptes de la Société ;
- Monsieur Julien LETOURNEUX ;
- Monsieur Eric BARBIER, en qualité de Président de la Société.

Ces éléments rappelés, le Président du Conseil de surveillance aborde l'ordre du jour qui est le suivant :

- examen et approbation des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 ;
- proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- rédaction du rapport du Conseil de Surveillance relatif à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- questions diverses.

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

I. EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Le Conseil de surveillance procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018, de l'inventaire, du bilan, de l'annexe et du compte de résultat.

Le Conseil de surveillance prend acte que les comptes annuels qui lui sont présentés ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Puis, le Conseil de surveillance procède à un examen détaillé des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 font apparaître une perte nette comptable de (2.981.878 €), contre une perte nette comptable de (2.554.727 €) au titre de l'exercice précédent.

Le Conseil de surveillance, après en avoir délibéré, décide d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils lui sont présentés.

II. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Le Président de la Société précise qu'il envisage de proposer à l'assemblée générale des associés d'affecter l'intégralité du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018, soit une perte nette comptable s'élevant à (2.981.878) €, au compte « Report à nouveau », dont le solde s'élèverait, après affectation à la somme de (14.525.837) €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient portés à 976.821 €.

Enfin, du fait des pertes enregistrées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le Conseil de surveillance prend acte que le montant des capitaux propres de la Société est devenu inférieur à la moitié du capital social et qu'il conviendra de réunir une assemblée dans le cadre d'une décision à caractère extraordinaire, dans un délai maximum de quatre (4) mois, pour décider s'il y a lieu de dissoudre la Société par anticipation.

Le Conseil de surveillance décide d'approuver la proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018, et indique d'ores et déjà souhaiter la poursuite de l'activité de la Société et ne pas approuver la dissolution anticipée de cette dernière.

III. REDACTION DU RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE RELATIF A L'ASSEMBLEE GENERALE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Le Président du Conseil de Surveillance présente aux membres du Conseil de surveillance le projet de rapport relatif à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 qui sera soumis à l'assemblée générale des associés de la Société, dont une copie demeure annexée aux présentes.

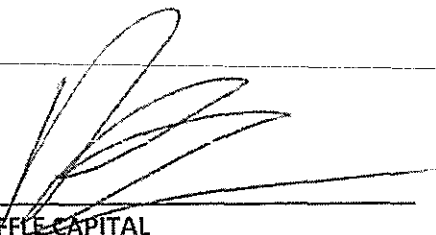
Le Conseil de surveillance, après en avoir délibéré, approuve et valide le contenu dudit projet de rapport.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures.

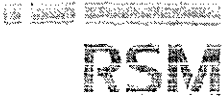
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal dûment signé par le Président du Conseil de surveillance et par un membre du Conseil de surveillance.



XIRR EUROPE
représentée par Monsieur Nicolas GAGNEZ
Président du Conseil de surveillance



TRUFFLE CAPITAL
représentée par Monsieur Bernard Louis ROQUES



PAYTOP

Siège social : 68 Avenue des Champs-Elyssés – 75008 Paris
Société par actions simplifiée au capital de 2.244.050 euros

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018



RSM Paris
26, rue Cambacérés
75 008 Paris
France
Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00
Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

PAYTOP

Siège social : 68 Avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris
Société par actions simplifiée au capital de 2.244.050 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société PAYTOP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PAYTOP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Fonds de commerce

Comme indiqué dans le paragraphe « Amortissement fonds commercial » de votre annexe, votre société a opté pour l'amortissement du fonds de commerce.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ce mode de comptabilisation et vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les options retenues par la société.

Frais de développement

Le paragraphe « Frais de développement » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que le paragraphe « Frais de développement » de l'annexe fournit une information appropriée.

Elaboration des comptes individuels

Le paragraphe I « Principes et méthodes comptables » de l'annexe expose les principes et méthodes comptables appliqués par la société dans l'élaboration des comptes individuels conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les principes et méthodes comptables retenus par la société et nous nous sommes assurés que le paragraphe « Principes et méthodes comptables » de l'annexe fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 21 juin 2019

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Ratana LYVONG

Associé